

Motifs de la décision

Décret modifiant la colonne B de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 2793 – Installation de collecte, transit, regroupement, tri ou autre traitement de déchets de produits explosifs¹ (hors des lieux de découverte).)

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 25 janvier 2013 au 14 février 2013 inclus, aucune observation n'a été déposée.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.